



Serge Moreau
Maire

Baume-les-Messieurs

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 18 novembre 2025 à 18h30

Présents :

Mesdames Marie DULAU & Evelyne MAITRE

Messieurs Patrick BOUDOUX, Alain BOURREAU, Julien BRANDT, Till Meyer, Serge MOREAU & Olivier SCHRANZ.

Absents :

Madame Bernadette ZYGMUNT (donne pouvoir à Madame MAITRE)

Monsieur Patrick PERRIN (donne pouvoir à Monsieur MOREAU)

Monsieur Julien BRANDT est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal, en date du 2 septembre 2025, à l'approbation et la signature de l'assemblée. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

En préambule il est demandé l'ajout d'une délibération concernant une demande de subvention du *Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté* au titre de la compétence PMVE. Cet ajout est validé et sera délibéré en premier point. Par ailleurs, il est précisé que les points 1 & 2 prévus à l'ordre du jour sont intervertis et ce dans un souci de cohérence.

ORDRE DU JOUR

1. Programmation annuelle 2024 du Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté

Le *Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté* soumet une demande de participation à notre commune, au titre de l'année 2024, d'un montant de 618,56 euros. Pour rappel, la Compétence Préservation et Mise en Valeur de l'Environnement (PMVE) qui n'avait pas fait l'objet d'une reprise lors du changement d'EPCI fait maintenant l'objet d'un reversement annuel par ECLA à la commune au titre de la CLECT. Cette participation d'un montant de 618,56 euros est approuvée à l'unanimité. Cela représente 7% du financement global des activités de l'année 2024.

2. Souscription d'un emprunt

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'analyse prospective des investissements 2024/2028 présentée par le Conseiller aux Décideurs Locaux, Monsieur Lavier, lors de la séance du Conseil municipal en date du 14 juin 2024. Ce dernier mettait l'accent sur le besoin de financement auquel la commune pourrait être confrontée en raison des décalages de versement du FCTVA et des subventions.

Il est rappelé à l'assemblée que plusieurs affaires pendantes demeurent concernant le litige avec l'agglomération devant la Cour d'Appel Administrative et le Tribunal Administratif : réaliser un tel emprunt est donc aussi de nature à éviter un blocage des investissements en cas de perte de l'un de ces procès.

Monsieur le Maire présente les trois offres qui nous sont parvenues : le *Crédit Agricole de Bourgogne Franche-Comté* (uniquement une proposition avec un taux variable), la *Banque Populaire* et la *Caisse d'Épargne*. Ainsi Monsieur la Maire propose à ces fins la souscription d'un emprunt d'un montant de 400 000 euros à un taux fixe de 2,690 % avec une durée d'amortissement sur 3 ans. Il est précisé qu'il s'agit d'un prêt in fine. Cette décision est approuvée à l'unanimité.

Monsieur le Maire répond à une question concernant l'avancée des travaux de l'Église Saint-Jean : la société ROTONDO titulaire du marché « *couverture en laves* » est confrontée à des difficultés pour honorer les délais du marché notamment en raison des difficultés d'approvisionnement en laves. Il est rappelé que les laviers sont de plus en plus rares et à défaut de ROTONDO c'était la société HORY MARCAIS, qui par ailleurs, était plus chère et avec laquelle la commune a eu des déboires par le passé sur le même immeuble. De plus, si des pénalités de retard sont prévues dans le marché l'application de ces pénalités conduirait la société au dépôt de bilan. La commune fait donc preuve de patience.

3. Décision modificative sur le budget principal / 60100

En cette fin d'exercice comptable, il est nécessaire d'ajuster les prévisions budgétaires sur le budget principal. Les modifications budgétaires présentées sur les chapitres 011, 012, 040, 75 sont approuvées à l'unanimité.

5. Fixation de la redevance d'occupation du domaine public pour les activités de restauration (2026)

6. Fixation de la redevance d'occupation du domaine public pour les activités commerciales et artisanales (2026)

La commune propose le maintien d'une redevance unique (activités artisanales et de restauration) pour un montant de 40 euros le mètre carré en maintenant les règles applicables en matière d'extension de terrasse. Cette délibération est approuvée. Madame Maitre et Monsieur Bourreau s'abstiennent.

7. Subvention à la Fédération Européenne des Sites Clunisiens dans la cadre de la candidature au Patrimoine Mondial de l'UNESCO (Comité Politique)

Monsieur le Maire rappelle l'engagement actif de notre commune dans la démarche UNESCO et l'importance de Baume-les-Messieurs parmi les sites clunisiens. Depuis 2024, nous sommes membre du Comité Politique de la candidature ce qui nous permet de suivre l'évolution du dossier au plus près. Ainsi il propose à l'assemblée de réitérer le versement d'une subvention de 1000 euros. Le conseil approuve à l'unanimité.

8. Subvention à l'association Les Saisons Baroques du Jura

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas de subventionner l'association mais l'organisation d'un projet défini avec précisions à savoir l'organisation de quatre concerts, en juin (26, 27 & 28) et 2 juillet en 2026, à Baume-les-Messieurs. Cela permet de concentrer la programmation sur notre commune en plus de proposer une offre culturelle de qualité à Baume-les-Messieurs et ainsi poursuivre les liens et l'histoire existants entre la musique baroque et notre abbatale depuis de nombreuses années.

Monsieur le Maire propose le versement de 1000 euros. Madame Maitre trouve cela trop élevé et ce d'autant plus que l'association bénéficie d'une mise à disposition gratuite de l'abbatale et bénéficie de divers locaux pour leur préparation. Monsieur Bourreau va dans le même sens en précisant que les concerts sont payants pour les baumoises. Monsieur le Maire répond qu'il est nécessaire pour la municipalité de subventionner ces projets si nous souhaitons une offre de qualité, qui plus est, cela permet à l'association de bénéficier d'autres subventions ; État, Département, agglomération.

Monsieur le Maire précise qu'il est tout à fait envisageable de subventionner des projets portés par d'autres associations notamment baumoises à partir du moment où un projet solide est présenté.

Le versement d'une subvention de 1000 euros est approuvé. Madame maitre s'abstient.

9. Forêt : État d'assiette, dévolution et destination des coupes pour l'année 2026

Lors de l'avant-dernier conseil municipal Monsieur Jean-Paul Maitre avait adressé une lettre à l'assemblée proposant d'exclure une partie de nos bois du régime forestier de l'ONF pour les exploiter directement. Monsieur Boudoux rappelle que cela n'est pas possible car cela s'inscrit en opposition à la politique menée

par l'ONF qui ne souhaite pas perdre ses prérogatives et veille notamment à éviter un effondrement du marché du bois déjà en difficulté par l'afflux massif de coupes. La seule solution serait de passer outre l'avis de l'ONF ce qui exposerait la commune à des risques judiciaires.

Monsieur Boudoux précise que la commune va essayer de rencontrer un responsable des services concernés pour parler des éventuelles opportunités pour les bois de Baume-les-Messieurs.

Par ailleurs, l'état d'assiette concernant les parcelles 4, 5, 12, 13 (ar) et 16 et 20 (af) est approuvé pour l'année 2026.

10. Tarif de l'affouage,

A l'unanimité, le tarif de l'affouage est maintenu à 45 euros. Serge MOREAU, Patrick BOUDOUX & Olivier SCHRANZ sont désignés en qualité de garant.

11. Participation financière au fonctionnement de l'école public de Conliège pour les élèves baumoïs

12. Participation financière au fonctionnement de l'école public de Conliège pour les élèves baumoïs : temps d'activité périscolaire

Pour rappel, deux enfants domiciliés à Sermu sont scolarisés à l'école publique de Conliège. Les frais de scolarité annuel sont de 1664,20 euros et 187,46 euros pour le temps d'activité périscolaire et ce pour les deux enfants. La commune poursuit sa politique de participer à la hauteur des frais de scolarité des élèves scolarisés à l'école publique de Voiteur dont dépend la plupart des enfants du village selon la carte scolaire soit 842,12 euros par enfant. Les modes de calcul appliqués sont différents pour les deux communes mais le total étant inférieur la commune approuve cette prise en charge à l'unanimité.

13. Demande de subvention de l'école publique primaire de Conliège : voyage dans le Morbihan

Nous avons réceptionné une demande de subvention de la part de l'École de Conliège dans le cadre de l'organisation d'une classe de découvertes à Quiberon. Un enfant de notre commune est concerné. Le coût par enfant est de 510 euros. Il est proposé à l'assemblée de verser une subvention d'un montant de 200 euros à l'école de Conliège. Cette subvention est approuvée à l'unanimité.

14. Tarifs de vente applicables pour le Marché de Noël 2025

Madame Maitre propose l'augmentation du tarif du vin chaud (3 euros), chocolat chaud (2,50 euros) et bouteille de crémant (15 euros) et ce en raison de l'augmentation déjà conséquente des frais d'organisation. Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

15. Renouvellement et revalorisation du bail de chasse (à compter de 2025)

Monsieur le Maire a rencontré le Président de l'association de chasse de Baume-les-Messieurs comme prévu lors du conseil municipal en date du 5 décembre 2024. Ce dernier a présenté les divers travaux d'entretien dont s'acquittent les chasseurs sur le domaine communal.

Madame Maitre souhaite rappeler que les chasseurs bénéficient gratuitement d'un local, charges comprises. Monsieur Meyer précise quant à lui que pour plus de visibilité les travaux réalisés par les chasseurs devraient être défini dès à présent.

Après débat, le bail est renouvelé pour deux ans et ce pour un loyer de 200 euros par an. Madame Maitre s'abstient.

16. Patrimoine communal : tarifs de locations des salles et locaux commerciaux pour l'exercice 2026

Il est proposé le maintien de l'ensemble des tarifs applicables et ce eu égard à l'état des locaux. Ce point est approuvé à l'unanimité.

Madame Maitre évoque la possibilité de louer uniquement le caveau de la Salle des Chanoines mais eu égard à la problématique de l'accès notamment des toilettes qui se situent à l'étage cette décision est ajournée.

Corollairement, il est annoncé des travaux d'électricité dans la salle de la Forge. A ce moment-là une revalorisation des prix pourra être envisagée.

17. *Débat et approbation du rapport thématique final concernant Les collectivités territoriales face aux enjeux de leur patrimoine monumental en Bourgogne-Franche-Comté – Chambre régionale des comptes de Bourgogne-Franche-Comté*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que notre commune a fait l'objet, durant l'exercice 2024, d'un contrôle de la *Chambre régionale des comptes de Bourgogne-Franche-Comté* concernant la gestion de notre patrimoine monumental (immeubles inscrits et classés). Le rapport thématique régional doit maintenant faire l'objet d'un débat. Celui-ci a été transmis à l'ensemble des conseillers en amont. Le présent rapport est approuvé. Madame Maitre et Monsieur Meyer s'abstiennent.

18. *Bail emphytéotique pour la mise en place d'une réserve incendie*

Monsieur le Maire expose l'obligation pour la commune d'augmenter ses capacités en eau à deux endroits du village dans le cadre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) : pour le quartier abbatial et en Villeneuve ainsi qu'au Grottes. Par conséquent deux citernes enterrées de 120 mètres cubes doivent être mises en place.

La citerne pour le quartier de l'Abbaye et en Villeneuve doit être mise en place sur deux parcelles appartenant à Madame Arnaud. Un projet de bail emphytéotique d'une durée de 50 ans sans indemnité prévus est présenté. Ce dernier est approuvé. La commune s'engage en parallèle à refaire le bout du mur impacté et la barrière. Monsieur le Maire est autorisée à l'unanimité à signer la présente convention

19. *Demandes de subvention pour l'installation de réserve incendie*

Dans le cadre de la problématique précédemment évoquée il convient de délibérer pour autoriser le Maire à demander des subventions en vue de l'installation des deux citernes. Le coût d'installation prévisionnel est de 85 000 euros HT pour les deux. Il sera demandé 40% au titre de la DETR et 30 % au Conseil Départemental. Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

20. *Demandes de subvention autres*

Sans objet

SIDEC – Éclairage public :

21. *Affaire 24 36045 : mise en place de nouveaux points lumineux (rue du Mont du Chat)*

Sans objet car dossier s'inscrivant dans la programmation 2026 du SIDEC : des éléments demeurent manquants pour délibérer.

Régie des Grottes et du Chalet :

22. *Décision modificative sur le budget « Grottes »*

A ce stade de l'année, il convient d'ajuster les prévisions budgétaires votées en début d'année. Par conséquent, il est proposé une augmentation des crédits au compte 6218 d'un montant de 2845,19 euros ainsi qu'une augmentation du même montant aux crédits ouverts au compte 706888. Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

23. *Tarif 2026 de la régie des Grottes*

Décision reportée au prochain conseil.

24. *Décision modificative sur le budget « Chalet »*

A ce stade de l'année, il convient d'ajuster les prévisions budgétaires votées en début d'année. Par conséquent, il est proposé une augmentation des crédits aux chapitres 011, 012 et 65 d'un montant de 63 353,06 euros ainsi qu'une augmentation du même montant aux crédits ouverts au chapitre 70. Ceci s'expliquant par le chiffre d'affaires réalisé largement supérieur aux prévisions. Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Budget « Abbaye » :

25. Décision modificative sur le budget « Abbaye »

Sans objet

26. Tarif 2026 de la régie de l'Abbaye

Décision reportée au prochain conseil.

Budget « Camping » :

27. Décision modificative sur le budget « Camping »

Sans objet

28. Tarifs 2026 de la régie du Camping

Décision reportée au prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h30.

Le Maire, Serge MOREAU :



Le Secrétaire de séance, Monsieur Julien BRANDT :

Julien Brandt P.O.